



Probleme avec ma fausse septique

Par **sead38**, le **22/03/2009** à **10:20**

bonjour, nous avons acheté une vieille maison centenaire. après quelques petits problèmes de refoulement nous sommes inquiétés de savoir où se trouvait la fausse septique. l'ancienne propriétaire nous a dit qu'il n'y en avait pas et que tout se faisait dans un champ d'épandage. après d'autres soucis de plomberie, nous avons su par des voisins que des travaux avaient été faits par le concubin (depuis séparé) de cette personne. nous avons retrouvé ce monsieur qui nous dit que la fausse se trouve dans la maison avec une possibilité de l'atteindre en enlevant un WC car elle se situe dessous! il nous dit que depuis 20 ans elle n'a jamais été vidée! net pour cumuler les emmerdes..... nous allons avoir un contrôle par le service public d'assainissement non collectif. mes questions: l'ancienne propriétaire nous a caché ce problème alors qu'une loi sur l'eau du 3/01/1992 et un arrêté ministériel du 6/05/96 aurait dû l'obliger à faire le nécessaire. il y a-t-il une garantie décennale pour vice de forme? puis appeler le notaire que dois-je faire? merci par avance de me guider dans cette galère